



LUCERNS-INFO



Table des matières

Le billet du Syndic	page	3
Fusion 2017	pages	4-5-6
Nouvelles collaboratrices - Bienvenue !	pages	7-8-9
Manifestations locales	pages	9-10
Fête des enfants 2017	page	11
Locaux communaux - Clés	page	12
EBL - Informations aux seniors	page	12
Déchets sauvages sur le domaine public	pages	13-14-15
Que puis-je faire de mon temps libre ?	page	16
Police cantonale - Informations, conseils	pages	17-18
APE Lucens et environs	page	19
Utile	page	20

Billet du Syndic

Les 90 premiers jours de la fusion...

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la fusion de Lucens avec les 5 communes voisines (Cremin et Forel-sur-Lucens pour la rive gauche, Brenles, Chesalles-sur-Moudon et Sarzens pour la rive droite) est effective. Pour rappel, la commune de Lucens avait déjà fusionné en 2011 avec Oulens-sur-Lucens.



La mise en route de cette fusion s'est faite tout en douceur par des contacts personnels avec les anciens Syndics des villages. Pour chaque localité, une visite locale, afin de mieux connaître les lieux et surtout sentir les attentes, a été effectuée. Ces visites ont également permis de discuter des dossiers en cours et d'estimer les besoins courants pour chaque entité. Ces contacts avec les anciens responsables ont été très productifs et ont permis une très bonne transition des dossiers.

Dans le même temps, la Municipalité a également repris le personnel de secrétariat qui œuvrait dans les communes fusionnées. L'intégration de ces nouvelles personnes au sein de notre équipe administrative est en cours et il faudra encore quelques semaines pour que chaque membre de l'administratif trouve sa place et se sente bien dans ses nouvelles fonctions. Cette augmentation de personnel était prévue dans la convention de fusion et, à l'heure actuelle, l'intégration de chacune se passe bien.

Afin de pouvoir gérer les petits travaux d'entretien dans les villages, de nombreuses petites mains ont été conservées. Je les remercie pour leur engagement et leur disponibilité.

La Municipalité connaît l'attente des habitants des villages, notamment en ce qui concerne la création ou le maintien d'une salle de rencontre pour chaque village. La Municipalité essaie de répondre rapidement à toutes les demandes mais je le rappelle, nous ne pourrons pas tout créer, aménager ou rénover en un seul coup de baguette magique.

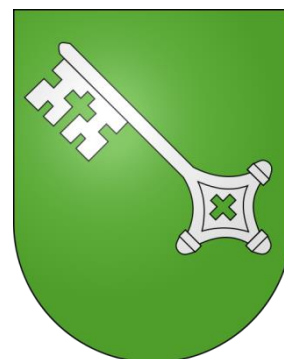
Comme vous pouvez le constater, le travail, en ce début de législature ne manque pas. La Municipalité a un agenda très fourni, mais chaque municipal est à l'écoute et fera le maximum pour répondre aux demandes des administrés.

Dès le 1^{er} janvier 2017, les Communes de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Sarzens, Forel-sur-Lucens et Cremin, ont fusionné avec la Commune de Lucens pour devenir la Commune administrative de Lucens.

Nous vous présentons, ci-dessous, les différents villages :

Brenles

Surface :	381 ha
Habitants :	142
Nom :	Les Brenlois
Sobriquets :	Les Chats



Le village était dépendant du Château de Lucens, appartenant à l'évêché de Lausanne qui possédait notamment les droits sur les hommes libres ainsi que l'avouerie. Toutefois, la seigneurie était partagée entre trois familles : les Frossard, les Loys ainsi que les Clavel, dont le village actuel a repris les armoiries au début du XXe siècle.

Cremin

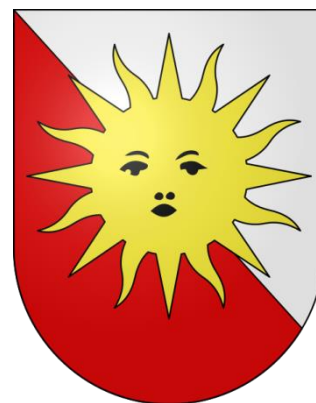
Surface :	165 ha
Habitants :	53
Nom :	Les Creminoïis
Sobriquets :	Aucun



Cremin, doit son nom au Grand Marais, maintenant asséché. Originellement appelé Crêt-Marc, soit "le Crêt sur le marais", la Commune s'est ensuite appelée Cumar, puis Cremin. En 1825, un incendie brûle une grande partie des archives communales, limitant de fait la retranscription historique de la Commune.

Lucens

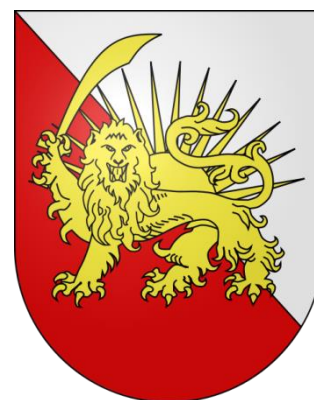
Surface :	783 ha
Habitants :	3'131
Nom :	Les Lucensois
Sobriquets :	Lè-traîna-bailli



Le village de Lucens est cité pour la première fois en 964-65 (in villa Losingus). Son nom est formé à l'origine d'un nom de personne germanique Lobizo et du suffixe germanique - ingōs signifiant "chez les gens de, chez ceux du clan de". Le Château de Lucens sert de résidence aux évêques de Lausanne dès la fin du XIII^e siècle. Durant la période bernoise, il est utilisé par les baillis. Il est vendu en 1801 à des particuliers.

Chesalles-sur-Moudon

Surface :	166 ha
Habitants :	154
Nom :	Les Chesallois
Sobriquets :	Lè Grezali (Groseillers)



Le nom de Chesalles vient du latin casale qui signifie ferme. Au XVIII^e siècle, la Commune se fait connaître par les aventures de deux frères partis en Inde. L'un des deux, Daniel Moginié, devient Omrah, commandant de la garde impériale du Grand Moghol et gouverneur du Pendjab. Le lion dans les armoiries rappelle son service en Perse.

Forel-sur-Lucens

Surface :	285 ha
Habitants :	150
Nom :	Les Forellois
Sobriquets :	Aucun



Forel-sur-Lucens est cité pour la première fois vers 1200 sous le nom de Forest. Le village est à cette époque une petite seigneurie dépendant des Savoie. Il fait partie du bailliage de Moudon à l'époque bernoise (1536-1798), puis du district de Moudon dès 1798.

Sarzens

Surface :	145 ha
Habitants :	83
Nom :	Les Sarzensois
Sobriquets :	Les Bourdons



Le village de Sarzens est peut-être mentionné dès 996 sous le nom de villa sarningis. Il est connu sous le nom Sarsens en 1261. Au Moyen Âge, il dépend du domaine de Curtilles, qui fait partie de la châtelainie de Lucens, propriété de l'évêque de Lausanne. Le village fait partie du bailliage de Moudon à l'époque bernoise. En 1846, la moitié du village et les archives sont détruites par un incendie.

Nouvelles collaboratrices - Bienvenue !

Le 1^{er} janvier 2017, la Municipalité a accueilli trois nouvelles collaboratrices au sein de l'administration communale. La Municipalité et le personnel communal leur souhaitent la bienvenue.

Patricia Pichard, Secrétariat municipal



Isabelle Cosendai, Secrétariat municipal



Monique Blanc, Secteur Accueil



Le 1^{er} février 2017, la Municipalité a accueilli deux nouvelles collaboratrices au sein de l'administration communale. La Municipalité et le personnel communal leur souhaitent la bienvenue.

Christel Schüpbach, Secteur Accueil





Manifestations locales

- ♪ Samedi 18 mars 2017 à 20h00 : Soirée annuelle du Chœur mixte Chantebroye "Des Gaulois chez les Broyards" à la Grande salle de Chesalles-sur-Moudon ;
- ♪ Dimanche 19 mars 2017 à 17h00 : Soirée annuelle du Chœur mixte Chantebroye "Des Gaulois chez les Broyards" à la Grande salle de Chesalles-sur-Moudon ;
- ♪ Samedi 25 mars 2017 à 20h00 : Soirée Jazz New Orléans au Château de Lucens, par la SDL ;
- ♪ Lundi 27 mars 2017 à 19h00 : Conférences sur les troubles d'apprentissage à la Grande salle de Lucens, par l'APE ;
- ♪ Vendredi 31 mars 2017 dès 11h00 : Repas de soutien du FC Etoile Broye à la Salle de la Douane à Moudon ;
- ♪ Samedi 8 avril 2017 dès 9h00 : Inauguration des itinéraires pédestres, sur la Place du Soleil, par la SDL ;

- ♪ Samedi 13 avril 2017 à 20h00 : Comédie musicale ADONIA à la Grande salle de Lucens, par la paroisse de langue allemande Broye ;
- ♪ Lundi 24 avril 2017 de 20h00 à 22h00 : Espace de paroles pour les parents à l'Ancien Collège de l'Hôtel de Ville, par l'APE ;
- ♪ Lundi 24 avril 2017 à 20h00 : Assemblée générale de la Fête des enfants à la Salle Couronne ;
- ♪ Mercredi 26 avril 2017 à 19h00 : Assemblée générale de la SDL à l'Ancien Collège de l'Hôtel de Ville ;
- ♪ Jeudi 27 avril 2017 à 20h00 : Loto de la FSG Lucens à la Grande salle ;
- ♪ Lundi 15 mai 2017 de 20h00 à 22h00 : Espace de paroles pour les parents à l'Ancien Collège de l'Hôtel de Ville, par l'APE ;
- ♪ Mercredi 24 mai 2017 à 20h00 : Loto de l'Ascension, par la Fête des enfants ;
- ♪ Jeudi 25 mai 2017 : Fête des enfants au Casino-Stand ;
- ♪ Vendredi 9 juin 2017 à 17h00 : Balade gourmande dans le village, par le GCAIL ;
- ♪ Dimanche 11 juin 2017 dès 11h00 : Pizzas au feu de bois à Cremin par la SDL & les Amis du four ;
- ♪ Lundi 19 juin 2017 de 20h00 à 22h00 : Espace de paroles pour les parents à l'Ancien Collège de l'Hôtel de Ville, par l'APE ;
- ♪ Dimanche 25 juin 2017 dès 9h00 : Marché de potiers sur la Place de la Couronne par Madame Nadège Tagmann (potière) ;
- ♪ 23, 24 et 25 juin 2017 : 24^{ème} Course de caisses à savon à Sarzens



Jeudi 25 mai 2017 : Fête des enfants

Mercredi 24 mai 2017

20h00 Grand Loto à la Grande Salle

Jeudi 25 mai 2017

05h00 Diane dans toute la commune, par l'Harmonie l'Abeille

08h00 Fête des enfants au Casino
- Tirs pour les grands et aussi pour les adultes
- Jeux d'adresse pour les petits
- Buvette - Restauration - Animations

13h00 Course à pied en faveur de la Fondation "Make a wish"

16h00 Cérémonie et remise des prix

Dès 17h00 Après-fête à la Place du Casino-Stand par l'amicale des pompiers

Course à pied : inscriptions dès le 01.04.2017 via le site internet www.fetedesenfants.ch ou sur place ou à la réception du Bâtiment administratif (paiement cash).

Locaux communaux - Clés

Suite à la fusion des Communes de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Sarzens, Forel-sur-Lucens et Cremin, nous vous informons que les locations de certains locaux de ces villages sont dorénavant gérées par l'Administration communale de Lucens.

Dès lors, un formulaire de réservation doit être retiré, complété et retourné à la Réception du Bâtiment administratif de Lucens.

Liste des locaux gérés par l'Administration communale de Lucens :

- Grande salle de Lucens
- Casino-Stand de Lucens
- Refuge de Lucens
- Grande salle de Chesalles
- Salle du Collège de Chesalles
- Salle Villageoise de Cremin
- Salle communale de Forel

De plus, un dépôt de Fr. 50.00 sera demandé sur chaque clé retirée pour une location. Ce dépôt vous est rendu lors de la restitution de la clé à la Réception du Bâtiment administratif.

EBL – Informations aux seniors



L'entreprise EBL mettra en place un bureau d'informations pour les seniors les 3 avril, 8 mai et 7 juin 2017 au Collège des Vaux (salle des Combles).

Ce bureau aura pour but de répondre à toutes les questions dans le domaine multimédia.

Déchets sauvages sur le domaine public

Depuis le début d'année, le service de voirie a constaté une augmentation des déchets sauvages, ces déchets sont souvent des ordures ménagères abandonnées sur le domaine public.

Les poubelles communales sont destinées à éviter le littering et ne sont pas destinées à recevoir des ordures ménagères.

Le littering : fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues.

Exemples de déchets sauvages très fréquents (ce qui n'est pas tolérable) :



Voici quelques extraits du règlement communal sur la gestion des déchets et des sanctions qui peuvent être prononcées selon la loi sur les contraventions.

Extraits du règlement communal sur la gestion de déchets :

Article 7. Récipients et remise des déchets

¹Les déchets sont remis exclusivement dans les récipients autorisés à cet effet et de la manière précisée dans la directive communale.

²Les bâtiments de plus de 4 logements sont équipés de conteneurs d'un type défini par la Municipalité. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes sont retirés après avertissement au contrevenant.

Article 17. Sanctions

¹Celui qui, intentionnellement ou par négligence, contrevient aux dispositions du présent règlement ou aux directives d'application fondées sur celui-ci est passible de l'amende. Les dispositions de la loi sur les contraventions s'appliquent.

²La Commune a le droit d'exiger la réparation du dommage causé par l'auteur de l'infraction.

³Les dispositions pénales prévues par la législation fédérale et cantonale sont réservées.

Extrait de la loi sur les contraventions

Article 25. Montant de l'amende

¹Les contraventions réprimées par l'autorité municipale sont passibles d'une amende de Fr. 500.00 au plus, contre chaque contrevenant, sous réserve des cas où la loi prévoit un montant inférieur.

²L'amende peut être portée à Fr. 1'000.00 en cas de récidive ou de contravention continue. Il y a récidive lorsque le contrevenant a déjà été condamné pour une contravention du même genre dans l'année qui précède la nouvelle contravention.

Article 26. Travail d'intérêt général

¹Avec l'accord de l'auteur, l'autorité municipale peut ordonner, à la place de l'amende, un travail d'intérêt général d'une durée de vingt-quatre heures au plus.

²L'autorité municipale fixe un délai d'un an au maximum pour l'accomplissement du travail d'intérêt général.

³En ce qui concerne l'exécution d'un travail d'intérêt général, l'autorité municipale est compétente notamment pour :

- a. fixer les modalités de l'exécution du travail d'intérêt général (art. 38 CP A) ;
- b. modifier les modalités fixées en vue de l'exécution du travail d'intérêt général ;
- c. prononcer un avertissement formel à l'endroit du contrevenant qui ne respecte pas les modalités fixées en vue de l'exécution du travail d'intérêt général (art. 39 CP) ;
- d. convertir le travail d'intérêt général en amende, lorsqu'en dépit d'un avertissement formel, le contrevenant ne respecte pas les modalités fixées en vue de l'exécution du travail d'intérêt général.

⁴Les compétences liées à la mise en œuvre et au suivi de l'exécution du travail d'intérêt général peuvent être déléguées à une institution publique ou privée.

La propreté est un aspect important de la qualité de vie et de l'image d'une ville ou de tout autre espace public.

Pour les personnes qui désirent consulter le règlement communal sur la gestion des déchets, il se trouve sur le site www.lucens.ch sous l'onglet "utile".

Déchets plastiques

Vous avez la possibilité de déposer vos bouteilles en plastique dans un container situé devant certains magasins de Lucens (lait et lessive uniquement).

Sociétés locales de Lucens :

- Société de développement de Lucens
- Fête des enfants de Lucens (Ascension)
- Abbaye du Soleil de Lucens
- Echo du Soir de Lucens
- Armes réunies de Lucens
- Aviculture de Lucens
- FC Etoile Broye
- FSG Lucens
- Gym Hommes Lucens
- Harmonie l'Abeille de Lucens
- Jeunesse de Lucens
- Ski-club de Lucens
- Tennis club de Lucens
- Moto Club Les Castors de Lucens
- Vélo-club Broye Lucens
- Les Seigneurs de la Nuit
- Confrérie culturelle et sportive de Lucens
- Les Mercredistes (Marche)
- Chœur mixte de Brenles-Chesalles-Sarzens
- Jeunesse de Brenles-Chesalles-Sarzens
- Abbaye des Nations de Brenles
- Société de Tir de Brenles-Chavannes
- Bibliothèque Brenles-Chesalles-Sarzens
- Club des caisses à savon (CAS)
- Jeunesse de Forel
- Dames de Forel
- Les Amis du Four de Cremin

Arnaques sur les sites de ventes en ligne, méfiez-vous des trop belles affaires !

Après les fêtes de fin d'année, un grand nombre de personnes recourent aux services de ventes en ligne afin de vendre certains objets qu'ils ne désirent pas ou dont ils n'ont pas l'utilité. Parmi celles-ci se cachent des escrocs. Chaque année, la police constate une recrudescence d'arnaques durant cette période.

Quelques exemples :

Arnaques lors d'achats sur internet

Les acheteurs tombent souvent dans le piège d'annonces trop attractives pour être véridiques. Ce qui semble être une très bonne affaire est en réalité une arnaque tout à fait banale et insidieuse. Après avoir pris contact avec l'escroc qui demande de payer l'objet avant de l'envoyer, l'acheteur procède au paiement de la marchandise sans jamais la recevoir.

Arnaque lors de vente sur internet

Les escrocs ciblent, en de plus rares occasions, les vendeurs en leur envoyant un mail falsifié de la banque ou d'un service de paiement attestant que le paiement a bel et bien été effectué. Les vendeurs procèdent alors à l'envoi de la marchandise. Il s'agit évidemment d'une ruse qui peut aisément être contournée au moyen d'une vérification d'usage auprès de votre banque ou via votre service e-banking.

Conseils :

- ✓ **Identification de l'auteur** : votre interlocuteur doit pouvoir vous fournir les données usuelles le concernant. Le pays de résidence de l'auteur est un critère qui doit vous faire redoubler de vigilance. Les escrocs savent pertinemment qu'ils risquent moins d'être inquiétés en opérant depuis l'étranger. Il vous sera ainsi très difficile, voire impossible de recouvrer vos biens.
- ✓ **Moyen de paiement** : pour une garantie maximale, procédez à la transaction en mains propres. Cette solution nécessite d'accorder plus de temps mais reste la plus fiable. Ne payez aucune somme à l'avance à une prétendue entreprise de livraison ; les escrocs utilisent ce moyen pour soutirer davantage d'argent à leurs victimes, prétendant qu'elles doivent payer des frais de douane supplémentaires.
- ✓ Faites preuve de bon sens. Renseignez-vous sur le prix réel des marchandises par le biais de forums et lisez attentivement l'annonce. Y a-t-il des fautes d'orthographe ?
- ✓ En cas de doute, signalez l'annonce à l'administrateur du site via la fonction dédiée ainsi qu'auprès du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet (SCOICI) via le formulaire prévu à cet effet.





Récolte de jeux - jouets - livres

Nous récupérons tous les jouets encore en bon état (complets) pour en faire DON.
(crèches de la région et associations d'enfants défavorisés).

Appelez-nous au 076 338 88 37 pour fixer un rendez-vous pour venir nous les déposer.

Un grand merci pour votre solidarité !



Association des parents d'élèves
Lucens et environs
Case postale 40
1522 Lucens
www.ape-lucens.ch

Pour un soutien financier pour notre association :

IBAN no : CH54 0900 0000 1000 1810 5

CCP no : 10-1810-5

Administration communale

Place de la Couronne 1

Case postale 95

1522 Lucens

Horaires :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**

Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**

Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**

Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00

Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00



Téléphone

Fax

Guichet d'accueil : 021/906.15.50 021/906.95.45 commune@lucens.ch

Bourse communale : 021/906.15.59 021/906.95.45 bourse@lucens.ch

Police administrative : 021/906.15.50 021/906.95.45 police@lucens.ch

Contrôle des habitants : 021/906.15.50 021/906.95.45 habitants@lucens.ch

Secrétariat municipal : 021/906.15.50 021/906.95.45 commune@lucens.ch

Service de voirie : 021/906.15.68 021/906.85.61 voirie@lucens.ch

Service technique intercommunal Lucens & Valbroye :

021/906.15.65 021/906.95.45 info@stilv.ch